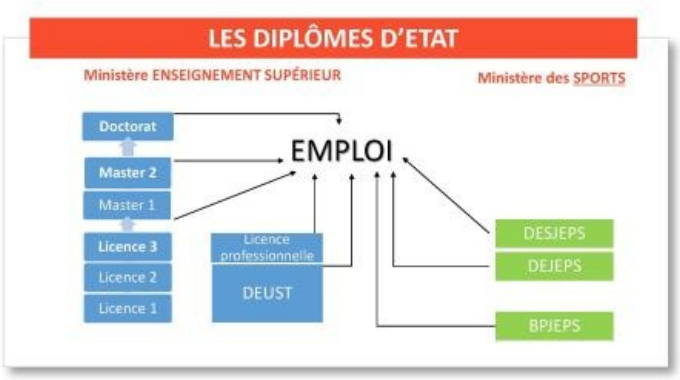
Code du sport et prérogatives

Les STAPS dans le paysage des formations du sport et de l’animation

Quelques informations pour mieux comprendre les différentes formations aux métiers du sport en France.

Les formations universitaires en STAPS amènent à un niveau de diplôme de BAC + 2 à BAC + 8. Nos étudiants sont formés afin de s'adapter aux évolutions du secteur professionnel et des différents métiers du sport. Pluridisciplinaires, diversifiées et professionnalisantes ces formations permettent aujourd’hui d’accéder à un large éventail d’emplois.

Les formations du ministère des sports amènent à un diplôme de niveau BAC à BAC + 3. Ce sont des formations professionnelles, amenant à un métier spécifique en fonction de la spécialité du diplôme : animateur, moniteur, éducateur sportif.



Code du sport et prérogatives

Réunions d’information « Connaître les prérogatives du code du sport selon les diplômes »

- Septembre 2026 à définir / Saint Brieuc / Campus Mazier,
- Septembre 2026 à définir / Rennes / Campus de La Harpe

Toute structure qui emploie et rémunère un éducateur sportif ou une éducatrice sportive doit s’assurer qu’il ou elle détient une **carte professionnelle**. Celle-ci est obligatoire pour l’intervention en activité physique et sportive auprès du public contre rémunération. Elle est d’une validité de 5 ans et permet d’enregistrer les éducateurs et éducatrices auprès du ministère des sports et mentionne le diplôme et les conditions d’exercice (= prérogatives régies par le Code du sport).

Les licences en STAPS n'ont pas les mêmes **prérogatives** (type de public, type et niveau de pratique...). Par contre, l’ensemble des étudiantes et étudiants ayant validé leur licence 2 quel que soit leur mention (=DEUG STAPS) ont les premières prérogatives d'encadrement et peuvent être rémunérés dans un contexte d'initiation sportive ou d'animation.

Voir les prérogatives selon les diplômes : Code du sport

Infos sur les prérogatives et la carte professionnelle

- SDJES Ille-et-Vilaine - 02 21 67 93 93 - ce.sdjes35-sport [at] ac-rennes.fr (ce[dot]sdjes35-sport[at]ac-rennes[dot]fr)
- SDJES des Côtes d'Armor - 02 96 75 90 90 - ce.sdjes22 [at] ac-rennes.fr (ce[dot]sdjes22[at]ac-rennes[dot]fr)
- SDJES du Morbihan - 02 97 01 86 00 - ce.sdjes56 [at] ac-rennes.fr (ce[dot]sdjes56[at]ac-rennes[dot]fr)
- SDJES du Finistère - 02 98 98 98 98 - ce.sdjes29 [at] ac-rennes.fr (ce[dot]sdjes29[at]ac-rennes[dot]fr)

Contact
Florence Bidan - Professionnalisation et Partenariat - UFR STAPS
florence.bidan@univ-rennes2.fr
06 14 36 46 06
À voir aussi

- Linkedin de l'UFR STAPS